



Charte vie intime, vie affective, vie sexuelle



PRÉAMBULE

L'établissement médico-social reconnaît le droit des résidents à une vie affective et sexuelle épanouie, respectueuse et sécurisée. Cette charte garantit le respect de l'intimité, du consentement et de la dignité des personnes accompagnées.

1 Respect de l'intimité

- Chaque personne a droit à la protection de sa vie privée et à un environnement préservant son intimité.
- Les actes du quotidien, y compris les soins, doivent se dérouler dans le respect de cette intimité.

2 Droit à la sexualité

- Toute personne a le droit de vivre sa sexualité librement, dans le respect d'autrui et d'elle-même.
- L'établissement respecte la diversité des orientations sexuelles et des identités de genre, sans favoriser ni empêcher les relations intimes.

3 Consentement et protection

- Le consentement libre et éclairé est essentiel dans toute relation intime.
- L'établissement s'assure que les résidents sont capables de consentir et prend des mesures contre les violences et abus sexuels.

4 Accompagnement à la vie affective et sexuelle

- L'établissement propose un accompagnement adapté à la vie affective et sexuelle des résidents.
- Une information accessible sur la santé sexuelle et la prévention peut être mise à disposition en fonction des besoins.

5 Rôle des professionnels

- Les professionnels doivent respecter la vie intime des résidents et être formés aux questions de sexualité, de consentement et de protection.
- Leur attitude doit être neutre, bienveillante et sans jugement.

6 Responsabilité de l'établissement

- L'établissement garantit un cadre sécurisant pour l'expression des relations intimes, tout en assurant la prévention des abus.
- Une politique claire sur les relations entre résidents ou avec des tiers est en place.

7 Collaboration avec les familles et tuteurs

- Le dialogue avec les familles et tuteurs légaux est encouragé, tout en respectant l'autonomie et la confidentialité des résidents.

8 Gestion des conflits et signalements

- L'établissement a mis en place des procédures pour prévenir et gérer les conflits liés à la vie intime et sexuelle.
- Tout abus ou non-respect du consentement doit être signalé et traité rapidement.